

Profil de baignade de la baignade la base de loisirs de Montmeillan - Montélimar

Date d'élaboration : *janvier 2012*

Date de la dernière mise à jour : -

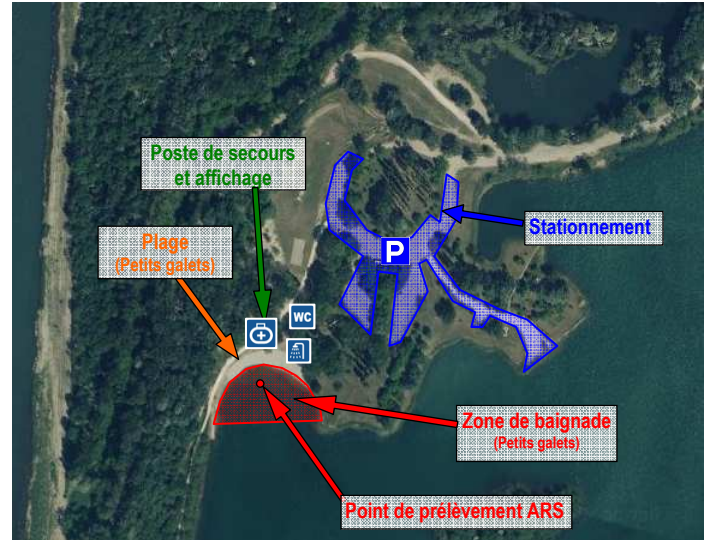
Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade :	<i>Base de loisirs de Montmeillan</i>
Commune	<i>Montélimar</i>
Département	<i>Drome</i>
Région	<i>Rhône Alpes</i>
Personne responsable de l'eau de baignade	<i>Communauté d'Agglomération de Montélimar SESAME</i>
Période d'ouverture	<i>Toute l'année</i>
Période de surveillance	<i>du 01/07 au 31/08</i>
Heures de surveillance	<i>de 12h30 à 19h</i>
Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire	<i>inconnue</i>



Animaux domestiques interdits sur la plage

Schéma de la zone de baignade



- : Poste de secours et affichage
- : Sanitaires
- : Douches

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :

Année	2008	2009	2010	2011
Classement (Directive 76/160/CEE)	B	B	B	A

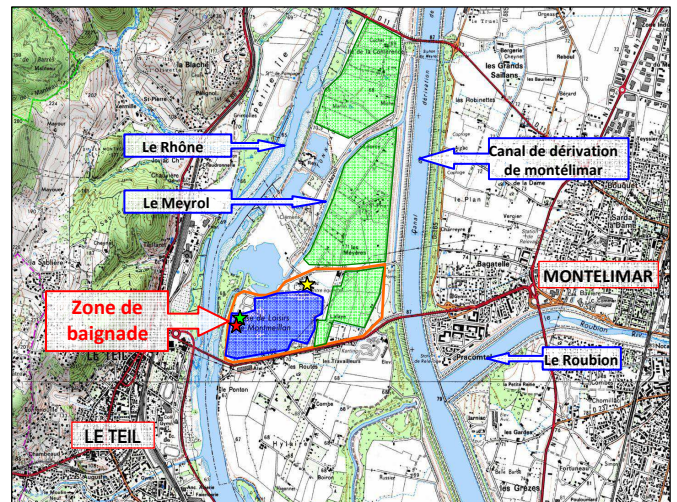
A : Eau de bonne qualité – B : Eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée – D : Eau de mauvaise qualité

Remarques :

Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années :

Aucun épisode de pollution au sens de la directive 76/160/CEE n'a été enregistré ces dernières années.

Carte de la zone d'étude



Sources potentielles de pollution :

- : Présence d'animaux sauvages et domestiques
- : Zone de lessivage par temps de pluie
- : Assainissement non collectif des installations de la base de loisirs
- : Activités agricoles
- : Centre Equestre
- : Contamination interbaigneurs

Inventaire des sources potentielles de pollution et mesures de gestion

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principales sources potentielles de pollution inventoriées	Impact(s)	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis / seuils d'alertes / Procédures	Principales mesures de réduction des pollutions
Assainissement non collectif	Faible	Proche	Fiche de contrôle des installations délivrée par le SPANC	Réaliser un contrôle des installations d'assainissement non collectif de la base de loisirs. Poursuivre les contrôles des installations et l'incitation des propriétaires à réhabiliter leur dispositif d'assainissement non collectif en cas de non-conformité.
Assainissement collectif	Négligeable	Très éloigné	-	Suivi et entretien des installations
Eaux pluviales	Faible	Proche	-	Nettoyage régulier des abords de la zone de baignade. Surveillance de la transparence de l'eau.
Activités base de loisirs	Négligeable	Immédiate	-	Respect du règlement Surveillance
Epandage agricole	Négligeable	proche	-	Respect des consignes d'épandage
Elevage et centre équestre	Négligeable	Eloigné et proche	-	Respect des règles de gestion propre à ce type d'établissement.
Pollution interhumaine	Faible à moyen	Immédiate	Limitation du nombre de baigneurs à la Fréquentation Maximale Instantanée	Suivi de la fréquentation du site. Surveillance lors de fortes fréquentation
Faune sauvage	Moyen	Proche à immédiate	-	Interdiction de nourrir les canards à proximité de la zone de baignade
Faune domestique	Faible	Proche à immédiate	-	Respect de l'interdiction accès à la plage et à la baignade pour les animaux domestiques.
Activités industrielles	Négligeable	Eloigné	-	Respect de la réglementation.